

ÉVALUATION
DU PROGRAMME STATISTIQUE MINIMUM COMMUN
(PROSMIC)

Xavier CHAROY
Consultant

Octobre 2004

INTRODUCTION

Bref historique du PROSMIC

On rappellera d'abord la genèse et les fondements du Programme Statistique Minimum Commun (PROSMIC) des États membres d'AFRISTAT qui est ici évalué en se référant largement au document de base du programme (en abrégé : document PROSMIC).

« Le Programme statistique minimum commun (PROSMIC) ... a été adopté par le Conseil des Ministres d'AFRISTAT lors de sa huitième session qui s'est tenue à Paris le 19 septembre 2000. » (document PROSMIC, p.9).

La décision du Conseil des Ministres stipulait notamment les points suivants :

« Article 1^{er} : Un programme de développement de la statistique à moyen terme, dénommé Programme Statistique Minimum Commun, en abrégé PROSMIC, annexé à la présente décision, est adopté pour les États membres d'AFRISTAT.

Article 2 : Le PROSMIC constitue le cadre de référence pour le développement de la statistique dans les États membres d'AFRISTAT pour la période qui va du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2005.

Article 3 : Les États membres veilleront à la mise en œuvre de ce programme. À cet effet, ils intégreront les activités du PROSMIC dans leurs programmes statistiques nationaux et mettront en place les ressources nécessaires à leur réalisation. » (document PROSMIC, p.11).

Cette adoption suivait une longue phase de préparation, commencée dès 1997 et rendue possible grâce au « Projet d'appui à l'adoption et à la mise en œuvre d'un programme statistique minimum commun » financé par la Commission européenne et signé en novembre 1996. Une première version, concernant quatre grands domaines d'intervention (auxquels deux domaines annexes avaient été ajoutés), a été présentée au Conseil scientifique et au Comité de direction d'AFRISTAT en septembre et octobre 1998. Les deux instances ont souhaité que le projet soit complété avec deux grands domaines supplémentaires (statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, statistiques agricoles). Le programme définitif a donc été adopté par le Comité de direction en mai 2000 et par le Conseil des Ministres en septembre 2000. Il a été formellement mis en œuvre à partir de janvier 2001, soit exactement cinq ans après l'ouverture des portes d'AFRISTAT.

Mais il faut rappeler ici que le PROSMIC n'est pas parti de rien. Certaines des activités qu'il envisage avaient déjà démarré avant son adoption, parfois même avant l'ouverture d'AFRISTAT, et ont été intégrées dans le programme dès sa conception (indice des prix, comptabilité nationale).

Objectifs du programme

L'objectif général, les objectifs spécifiques et les activités du programme étaient précisés dans le texte adopté par le Conseil des Ministres.

« **L'objectif global** du Programme statistique minimum commun est que *l'ensemble* des États membres dispose, à moyen terme, d'une information statistique minimum, fiable, à jour, durable, et permettant l'information et la prise de décision des pouvoirs publics et des acteurs économiques et sociaux. Cette information statistique devra respecter les critères de délai, de qualité, d'intégrité et d'accès au public, socle sur lequel repose la confiance des utilisateurs dans la production statistique. Cela permettra également de faciliter la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact des politiques économiques et sociales décidées au niveau des deux unions économiques et monétaires que constituent l'UEMOA et la CEMAC. En particulier les dispositifs de surveillance multilatérale y trouveront une base quantitative plus solide. » (document PROSMIC, p.29).

« Les domaines prioritaires retenus par le présent programme sont au nombre de six (6), à savoir :

- la coordination statistique,
- la comptabilité nationale,
- la conjoncture économique et sociale,
- la diffusion de l'information statistique,
- les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté,
- les statistiques agricoles. » (document PROSMIC, p.17).

Minimum, le programme l'est donc bien par le fait qu'il ne concerne qu'une sélection des domaines relatifs à la statistique publique sur lesquels il a été convenu par les États membres de se concentrer. Les quatre premiers ont été sélectionnés essentiellement en raison de leur caractère structurant pour un système statistique. Les deux derniers, ajoutés plus tard, ont été choisis en raison de l'importance qu'ils revêtaient pour la connaissance de la situation économique et sociale des pays.

Le document PROSMIC souligne à plusieurs reprises la cohérence et la compatibilité du programme avec d'autres programmes sous-régionaux (ceux de l'UEMOA et de la CEMAC) ou internationaux (notamment SGDD et initiative PARIS21) et avec nombre d'autres projets.

« Le Programme statistique minimum commun s'efforce de tirer profit de toutes les synergies possibles avec les programmes et projets susmentionnés. » (document PROSMIC, p.19).

Dans sa mise en œuvre,

« le programme prévoit deux types d'activités :

- les activités nationales ;
- les activités régionales.

Les premières seront exécutées par les systèmes statistiques nationaux tandis que les deuxièmes le seront par AFRISTAT ou avec son concours. Les activités nationales sont essentiellement des activités opérationnelles destinées au renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux dans les domaines prioritaires du PROSMIC.

Les activités régionales comprennent des travaux conceptuels et méthodologiques, des séminaires et ateliers de formation ainsi que des appuis techniques aux systèmes statistiques nationaux en vue d'une bonne exécution des activités nationales et d'une amélioration de la comparabilité des données produites pour les besoins de l'intégration régionale. » (document PROSMIC, p.19).

L'exécution du programme

Il était initialement envisagé et espéré que l'exécution du PROSMIC, une fois son contenu adopté, ferait l'objet d'un **projet** dont les activités seraient financées par la Commission européenne. Pour des raisons sur lesquelles on ne reviendra pas ici, ce projet ne vit jamais le jour et le PROSMIC est resté un **programme**, c'est à dire un **cadre de référence** devant guider l'action des parties prenantes (INS et AFRISTAT), à charge pour chacune d'elles de trouver les financements nécessaires. De document de projet qu'il était à l'origine, le volume qu'on appellera par la suite « document PROSMIC » est ainsi devenu le descriptif de ce cadre de référence qui relève de la responsabilité de plusieurs pays et de leur organisation commune, AFRISTAT. Il a cependant gardé la trace de sa vocation première et est resté conçu et présenté comme un document de projet, avec les conventions et les contraintes que cela implique.

La réalisation effective des activités prévues a donc dépendu des financements qui ont pu être obtenus, qu'il s'agisse de financements nationaux, du budget régulier d'AFRISTAT ou de projets financés par d'autres institutions.

En effet, certaines des activités décrites par le PROSMIC ont pu être financées et exécutées par différents partenaires au développement. D'autres en revanche n'ont pas trouvé de financement et n'ont pas été exécutées ou ne l'ont été que très partiellement (parfois grâce au seul budget régulier d'AFRISTAT qui n'autorise que très peu d'interventions de ce genre). Par ailleurs, certaines activités, non spécifiquement envisagées par le PROSMIC mais voisines de celles qui y sont décrites, ont été menées parce qu'un financement existait. Ceci découle de la cohérence du PROSMIC avec les grands programmes internationaux qui a été soulignée précédemment.

La situation en 2004

Le PROSMIC a donc été, depuis son adoption en 2000, la référence des activités d'AFRISTAT. Il en a aussi été la vitrine. Le concept même du programme a soulevé un grand intérêt dans la communauté statistique africaine et internationale ; le document qui en décrit les objectifs et les activités (document PROSMIC) a été traduit en anglais et fait l'objet d'une large diffusion ; il a également été placé sur le site Internet d'AFRISTAT.

La question qui se pose en 2004 est celle de l'après PROSMIC. En effet, d'une part, comme on l'a déjà dit, la période de référence du PROSMIC s'achèvera à la fin de 2005 (ce qui ne signifie pas, comme on le verra dans la suite de ce rapport, que toutes les activités prévues auront été exécutées dans tous les États membres), et d'autre part AFRISTAT démarrera une nouvelle phase de son existence avec un nouvel accord de financement et, peut-être, des modalités de fonctionnement aménagées.

Il est donc logique et indispensable de s'interroger en 2004 sur ce que sera le programme de travail d'AFRISTAT et de ses États membres pendant la période suivante (2006-2010). Il faut pour cela s'interroger d'abord sur les conditions d'exécution du PROSMIC entre 2000 et 2004, sur sa pertinence même et sur les problèmes qui subsistent ou qui sont apparus – et c'est l'objet de la première partie de ce rapport. Il faut ensuite bâtir le programme 2006-2010 sur des bases solides et réalistes ; la deuxième partie de ce rapport contient des propositions sur la façon d'envisager cette programmation et des suggestions sur les thèmes à explorer par le Comité de direction d'AFRISTAT dans ses travaux de définition du successeur de PROSMIC. En annexe 1, une brève analyse des forces et faiblesses des intervenants – AFRISTAT et les INS des États membres –, telles qu'elles ressortent des entretiens qu'a eus le consultant avec diverses personnes, sera

proposée. L'annexe 2 contient l'évaluation détaillée telle qu'elle ressort du questionnaire élaboré à partir de l'annexe 3 du document PROSMIC.

Documents de référence

Outre le « document PROSMIC » déjà cité, on s'est référé principalement à deux documents :

- le rapport réalisé en 2002 dans le cadre de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et intitulé « Choix stratégiques et implications en termes d'organisation » (en abrégé : « Rapport Heath ») ;
- le Bilan-évaluation d'AFRISTAT, réalisé en 2003 sur financement de la Commission européenne par « The European Evaluation Consortium » (en abrégé : « Bilan-évaluation »).

PREMIÈRE PARTIE :

ÉVALUATION DU PROSMIC A MI-PARCOURS

La présente évaluation, concernant un programme dont la période d'exécution court de 2001 à 2005 inclus, a été effectuée entre mai et septembre 2004, c'est dire plutôt aux deux tiers du parcours qu'à mi-parcours. Par conséquent, sa fonction est plus de poser des jalons pour la préparation d'un futur programme que de proposer une réorientation du programme évalué. On ne peut en effet pas bâtir un programme d'action pour une période à venir sans se référer à ce qui a été fait – et n'a pas été fait – dans la période qui a précédé.

Il est classique et relativement aisé d'évaluer un projet. Le travail consiste à voir dans quelle mesure les objectifs assignés au projet ont pu être atteints avec le financement prévu (ou, si tout le financement prévu n'a pu être débloqué, quels objectifs ont pu être atteints avec le financement effectivement rendu disponible) et dans quelle mesure les délais ont été respectés, sachant que les éléments clés du projet (finances, personnel, etc.) sont entre les mains d'une seule personne.

Nous sommes ici dans un contexte différent, puisque, ainsi qu'on l'a dit précédemment, le PROSMIC est resté par la force des choses un programme. Évaluer PROSMIC revient donc à examiner la façon dont les INS des États membres d'AFRISTAT et AFRISTAT lui-même ont pu ou su mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme, sans qu'il soit possible, dans les cas d'échec, de situer les responsabilités et de distinguer ce qui relève d'une absence de volonté des acteurs de ce qui doit être imputé à leur environnement politique ou à un manque de moyens humains ou financiers. À la limite, on pourrait dire que cette évaluation conduira à dire si les domaines et activités retenus dans le PROSMIC correspondaient à des attentes des pays ou des partenaires au développement.

Il faut garder à l'esprit que les changements aussi rapides qu'importants sont survenus dans le contexte international juste avant l'élaboration du PROSMIC, avec l'arrivée sur le devant de la scène des « Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté » (CSLP) et des « Objectifs du Millénaire pour le développement » (OMD). Certes le PROSMIC consacre à ces grands thèmes son domaine « Statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté » et, dans une certaine mesure, son domaine « Statistiques agricoles », mais ces deux domaines ont été inclus au dernier moment dans le programme qui ne les aborde pas au fond ni peut-être de façon tout à fait cohérente avec les quatre premiers. Pour les mêmes raisons, d'autres « mots d'ordre internationaux » n'ont pas non

plus été pris spécifiquement en compte par le PROSMIC, tels que « bonne gouvernance », « démocratie » ou « décentralisation »¹.

Dans la mesure du possible, on tiendra compte dans la présente évaluation de toutes les actions qui ont été menées dans le cadre des activités du PROSMIC même si ces actions sont antérieures à l'adoption du programme.

L'évaluation a été réalisée selon les principes suivants :

- évaluation menée par un consultant indépendant ;
- minimum de déplacements pour des raisons de coût et de calendrier ;
- rassemblement des informations provenant des États membres par voie de questionnaire ;

et suivant les étapes suivantes :

- recrutement du consultant par AFRISTAT (avril 2004)
- mission du consultant auprès d'AFRISTAT pour interviewer les experts d'AFRISTAT ayant contribué à la mise en oeuvre du PROSMIC et mettre au point le questionnaire d'évaluation à envoyer aux INS (25 mai - 8 juin 2004) ; profitant de cette mission, le consultant s'est également rendu à Ouagadougou (2-5 juin) pour rencontrer les cadres de l'UEMOA directement concernés par les activités d'AFRISTAT ;
- exploitation par le consultant des questionnaires retournés par les INS, rédaction du rapport (juillet-septembre 2004).

Un questionnaire a donc été adressé aux INS des États membres. Ce questionnaire, mis au point par le consultant en concertation avec la Direction générale d'AFRISTAT, a été élaboré à partir du document PROSMIC lui-même, et notamment de ses annexes 3 et 5 qui listaient les activités qui devaient être menées, domaine par domaine, pour une bonne exécution du programme. Dans l'annexe 3 (liste indicative des activités), ont été sélectionnées, parmi les activités détaillées, celles qui étaient de la **responsabilité exclusive ou principale des INS** ou d'autres instances nationales. Pour les autres activités, celles dont AFRISTAT avait la responsabilité pleine ou principale, l'information était disponible à la Direction générale et il n'était pas nécessaire de la redemander aux INS. La liste de questions directement issues de l'annexe 3 a été complétée par d'autres issues de l'annexe 5 (liste indicative des indicateurs de suivi) et ne figurant pas explicitement dans l'annexe 3.

On regrettera que si peu d'INS aient répondu à ce questionnaire. Le faible taux de réponse observé limite en effet la valeur de l'évaluation. On a cependant tenté de pallier l'insuffisance des réponses par des informations recueillies çà et là auprès de personnes ayant eu à intervenir dans certains États membres, en particulier à la Direction générale d'AFRISTAT.

¹ Il faut cependant noter que certains de ces thèmes ont été abordés au travers du projet PARSTAT.

ÉVALUATION PAR DOMAINE

On trouvera, dans le corps du rapport, un résumé synthétique et commenté de l'évaluation. L'évaluation analytique, basée sur le détail des activités telles que prévues dans le document PROSMIC, figure en annexe. Des extraits du document PROSMIC ou du Bilan-évaluation d'AFRISTAT sont cités en tête de chaque partie à titre de référence.

Domaine 1 : Coordination statistique

« Une des raisons des faibles performances des systèmes statistiques nationaux est l'absence de coordination qui se traduit par une couverture insuffisante des statistiques, l'absence de cohérence des données et leur manque de comparabilité suite à l'emploi de concepts, de nomenclatures et de méthodes statistiques souvent incompatibles, et des doubles emplois, sources de gaspillage de ressources. » (document PROSMIC, p.17).

« Le rapport *Propositions pour un programme statistique commun* (décembre 1997) mettait en exergue la coordination dont il était dit notamment qu'elle "apparaissait comme le point clé pour la crédibilité et l'efficacité de tout système statistique". Si, parmi les États membres d'AFRISTAT, certains en sont restés à des lois ou réglementations statistiques très anciennes, la plupart d'entre eux se sont efforcés depuis une dizaine d'années de mettre à jour, d'adapter et de rendre opérationnelles ces réglementations. Pour autant, le succès n'a pas à ce jour couronné leurs efforts. L'élaboration du PROSMIC est peut-être une opportunité pour prendre la mesure des obstacles rencontrés jusqu'à présent et pour proposer une *approche nouvelle, plus progressive*, de la coordination statistique ». (document PROSMIC, pp. 29, 30).

Beaucoup d'activités ont été menées sur le thème «Coordination», en particulier sous les aspects législation statistique, organisation des INS et programmation à moyen terme. En effet, d'eux-mêmes ou à l'instigation des partenaires au développement, plusieurs INS ont, au cours des dernières années, été amenés à réviser les textes sur lesquels leur fonctionnement était basé. Les lois statistiques, lorsqu'elles existaient, étaient très anciennes et devenues obsolètes. Elles couvraient – ou devraient couvrir – les questions de statut et d'organisation des INS, mais aussi la coordination entre services producteurs de statistiques dans les divers ministères. Toutes ces activités n'ont pas été menées par AFRISTAT seul et certaines l'ont même été sans son intervention (ce qui tend d'ailleurs à prouver l'importance et la pertinence du thème).

AFRISTAT a organisé deux séminaires pour les directeurs d'INS : l'un en mai 1998 sur le thème « Stratégie, pilotage et gestion des ressources d'un INS » - dont les conclusions et recommandations ne semblent pas, du moins en ce qui concerne le pilotage et la gestion des ressources, avoir été suivi de beaucoup d'effets –, l'autre en juin 2002 sur les problèmes institutionnels des INS.

Un très important travail a été réalisé sous la conduite d'AFRISTAT sur les nomenclatures ; mais celles-ci semblent entrer concrètement en vigueur dans les États membres avec une inégale célérité. En outre, bien qu'identifiée dès le départ comme importante pour les États membres, la révision des nomenclatures de professions et de métiers n'a pas été abordée.

Les ressources financières qui ont permis d'avancer dans ce domaine sont venues de la Coopération française et de l'Union européenne (nomenclatures) et de contributeurs ponctuels (mutations institutionnelles, plans stratégiques à moyen terme), dont AFRISTAT lui-même sur son budget régulier.

Plus que les autres domaines du PROSMIC, celui-ci est très « politique » et des progrès significatifs ne peuvent être réalisés que si non seulement l'INS mais l'ensemble du pouvoir politique en a la volonté ; en outre, des lourdeurs administratives viennent souvent freiner les progrès, de sorte que les changements y sont rarement rapides. Il est donc souvent difficile de dire si le manque de résultats est dû à l'inaction des INS ou aux réticences des politiques ou aux blocages administratifs. Beaucoup d'actions, en tout cas, ne semblent pas avoir encore eu les suites espérées.

Domaine 2 : Comptabilité nationale

« La comptabilité nationale fournit un cadre synthétique, cohérent et harmonisé de l'activité économique. Son importance pour l'analyse macroéconomique n'est plus à démontrer. Enfin, les agrégats de la comptabilité nationale jouent un rôle important dans l'établissement et le suivi des programmes d'ajustement structurel et la surveillance multilatérale des politiques économiques mises en place par les organismes d'intégration régionale » (document PROSMIC, p.17).

« Pour la comptabilité nationale, la nécessité de répondre aux besoins des différents utilisateurs et notamment des gouvernements et des bailleurs de fonds pour le suivi des programmes d'ajustement structurel et des réformes économiques, impose de disposer de comptes solides et à jour. » (document PROSMIC, p.31).

Ce domaine avait bénéficié, bien avant l'adoption du PROSMIC, de très importantes contributions de la Commission européenne et de la Coopération française pour la conception et la mise au point du système ERETES. Le PROSMIC, quant à lui, visait l'implantation du système dans les États membres. Celle-ci a été partiellement financée par le PARSTAT pour les pays de l'UEMOA, AFRISTAT prenant le relais pour ces pays en attendant un nouveau financement. AFRISTAT est également intervenu sur son budget au Gabon et en Mauritanie.

Entamé donc avant même le début des activités d'AFRISTAT, ce domaine a été l'objet de réalisations importantes en ce qui concerne l'implantation du système ERETES. Cependant, la complexité du sujet, les contraintes liées à l'outil utilisé, le nombre d'interventions nécessaires de la part de la Direction générale d'AFRISTAT et l'importante rotation des comptables nationaux relevée dans presque tous les pays laissent encore une quantité importante de travail à réaliser. On peut même avoir des doutes sur la capacité de certains pays à adopter ERETES et à le conserver.

Il y a eu en fait une certaine confusion entre une logique de méthodologie (adoption par tous les pays du SCN93) et une logique d'outil (implantation dans tous les pays du système ERETES, comme si l'adoption de la méthodologie SCN93 passait obligatoirement par celle de l'outil ERETES. Cette confusion explique en grande partie les difficultés rencontrées. Dans la logique du PROSMIC, l'harmonisation des méthodes des comptes prévisionnels est la phase finale du processus d'adoption du SCN93 par les États membres ; c'est pourquoi la réflexion sur l'harmonisation des méthodes et les outils à utiliser a seulement été initiée. Mais cette démarche se heurte aujourd'hui aux problèmes que rencontrent certains pays.

Domaine 3 : Conjoncture économique et sociale

« Le suivi des performances des programmes d'ajustement structurel et l'exercice de la surveillance multilatérale nécessitent une information conjoncturelle de qualité : prix,

échanges extérieurs, finances publiques, production industrielle et agricole, environnement international, monnaie et crédit, etc. » (document PROSMIC, p.18).

« L'information conjoncturelle en matière économique et sociale est aujourd'hui, dans les pays membres d'AFRISTAT, partielle et de publication irrégulière et tardive. On peut donc penser qu'il reste un long chemin à parcourir pour qu'elle comble ses retards. C'est en effet une question de culture économique des producteurs et des utilisateurs, et une question de moyens. » (document PROSMIC, p.32).

Lors de l'élaboration du PROSMIC, le domaine était relativement nouveau, en tout cas pour les INS qui n'y avaient en général que très peu ou pas du tout d'activité et dont les relations avec les services (prévision, plan, etc.) y intervenant de façon plus régulière étaient souvent plutôt lâches. Il s'agissait donc d'un domaine à défricher. Les choses ont fait que, si l'objectif général poursuivi par le PROSMIC n'a aucunement été perdu de vue, les activités n'ont pas toujours été strictement conformes à celles qui étaient envisagés par le document PROSMIC, surtout en ce qui concerne les quatre dernières de la liste (voir Annexe 2) ; ceci ne constitue pas véritablement une critique, mais plutôt la reconnaissance du fait qu'AFRISTAT a dû et su s'adapter à des besoins qui n'étaient pas perceptibles au moment de la rédaction du PROSMIC.

Les activités liées à ce domaine ont, à une exception près (l'indice des prix à la consommation) commencé assez tard. Il n'est donc pas surprenant qu'il reste beaucoup à faire. Parmi les autres, on relèvera les séminaires qui ont permis de réunir des statisticiens et des prévisionnistes et de les faire travailler ensemble sur des actions concrètes liées à la confection d'un bulletin de conjoncture et l'analyse des données qu'il contient.

Les principaux financeurs de ce domaine ont été la Commission européenne à travers le projet PARSTAT pour l'IPI, la Coopération française (avec le FSP) pour l'indice des prix à la consommation et l'analyse conjoncturelle.

Domaine 4 : Diffusion

« La diffusion de l'information statistique est l'un des maillons décisifs du processus qui permet de satisfaire les besoins des utilisateurs, but ultime de la production statistique. Elle constitue le meilleur moyen de juger de l'efficacité d'un système statistique national. » (document PROSMIC, p.18).

« Il s'agit d'abord de répondre aux besoins des utilisateurs ou, plus précisément, "de mettre en place une politique de diffusion des données statistiques tenant compte des impératifs imposés par les nouvelles exigences des utilisateurs face à des possibilités technologiques qui légitiment ces exigences". Cette orientation, radicalement nouvelle par rapport à la situation actuelle, ne doit pas être comprise comme un alignement pur et simple des statisticiens sur ces besoins. La demande sociale, tout incontournable qu'elle soit, est souvent aussi à courte vue et le statisticien voit toujours plus loin qu'elle. L'enjeu est donc de trouver le bon niveau d'accommodation entre la myopie de la demande et le risque de presbytie des statisticiens. » (document PROSMIC, p.33).

Antérieurement à l'adoption du PROSMIC, un séminaire-atelier sur le thème « Stratégies de diffusion et de communication » avait été organisé à l'attention des directeurs d'INS (Bamako, mai 1999).

Depuis cette adoption en 2000, les principales réalisations concrètes ont été le développement de sites Web dans de nombreux pays (mais sauront-ils les maintenir ?) et l'élaboration de bases de données sur divers sujets. De plus, des activités non prévues à l'origine se sont greffées sur ce domaine, relativement à l'archivage. Deux séminaires sur le

sujet, montés par la Banque Mondiale avec l'assistance logistique d'AFRISTAT, ont eu lieu à Bamako (mai 1999 et mars 2003).

Mais AFRISTAT n' a pas pu à ce jour mettre en place le réseau de centres de documentation ni organiser des séminaires destinés aux responsables de ces centres pour information et échanges d'expérience. Dans les INS, il semble que peu ait été fait, en général, pour élever la diffusion au rang que préconise le PROSMIC, pour équiper l'unité Diffusion de façon qu'elle puisse faire face à sa mission et, surtout pour élaborer la « politique de Diffusion » évoquée dans la deuxième citation ci-dessus.,

On ajoutera la citation suivante :

"D'une façon générale, par comparaison avec le volume des appuis apportés aux statistiques du secteur réel, les États membres considèrent avoir reçu très peu d'appui d'AFRISTAT dans le domaine de la diffusion, bien que ce domaine fasse partie des priorités du PROSMIC." (Bilan-évaluation, § 0.5.4)

Domaine 5 : Statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté

« Les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté couvrent un champ très vaste : consommation, logement, emploi, revenus, éducation, santé, accès au crédit et aux infrastructures, etc.

L'amélioration des conditions de vie des populations est l'objectif ultime de toute politique économique et sociale. Par ailleurs, la lutte contre la pauvreté constitue un sujet de préoccupation majeure pour les gouvernements et les partenaires au développement ...

Pour évaluer l'impact des stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté, le suivi des conditions de vie des ménages est un impératif absolu. Il convient donc de doter les États membres d'AFRISTAT des capacités statistiques requises. » (document PROSMIC, p.19).

Ce domaine ne figurait pas dans les premières versions du PROSMIC. Lorsqu'il a été introduit, il ne comportait que deux sous-thèmes, les statistiques de la santé et celles de l'éducation. Après que le PROSMIC a été présenté pour la première fois officiellement au Conseil Scientifique puis au Comité de direction en octobre-novembre 1998, il a été décidé de développer ce domaine en l'étendant à son contenu actuel. Ce faisant, une rupture avec la logique initiale du PROSMIC était introduite, limitée toutefois par le fait que, à l'instar des quatre premiers domaines, celui-ci ne comportait pas de programme d'opérations, mais visait à faire en sorte que soient réunies les conditions humaines, techniques ou organisationnelles qui permettraient de réaliser des opérations statistiques de façon satisfaisante.

Certaines activités relatives à ce domaine ont pu être mises en œuvre grâce à divers projets ou autres contributions :

- PARSTAT, à travers les volets « emploi » et « secteur informel » ;
- Projet PNUD (Suivi des DSRP² et des indicateurs des OMD³), concernant plus de 20 pays d'Afrique au sud du Sahara, principalement francophones, dont tous les membres d'AFRISTAT, qui a démarré en 2004 ;
« L'objectif de développement du programme est de doter les pays concernés de systèmes d'information appropriés, cohérents et efficaces permettant de répondre aux besoins de production et d'analyse, à intervalles réguliers, d'indicateurs pertinents pour le suivi-évaluation des DSRP et des objectifs de développement du Millénaire ». Objectif

² DSRP : Document stratégique pour la réduction de la pauvreté.

³ OMD : Objectifs du millénaire pour le développement

spécifique 1 : « Concevoir et développer des systèmes d'information sur la lutte contre la pauvreté concourant au suivi des DSRP et des OMD, incluant le suivi du bien-être et des conditions de vie des populations, le suivi de l'exécution des projets et programmes, l'évaluation d'impact et la diffusion des informations. »

Objectif spécifique 2 : « Renforcer les capacités des INS et des structures spécialisées, en particulier les observatoires lorsqu'ils existent, dans le domaine de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion de l'information contribuant au suivi de la pauvreté et des indicateurs du Millénaire ».

- FSP (Coopération française) ;
- Projet pilote de l'ACBF sur l'« amélioration de la qualité des statistiques sur l'emploi et la gestion des systèmes d'information du marché du travail ».

Un des principaux volets du PARSTAT était l'enquête 1,2,3 (seulement évoquée rapidement par le PROSMIC) qui a été réalisée sous diverses formes dans plusieurs pays (principalement pays de l'UEMOA). Le projet PNUD, qui s'intègre parfaitement dans la démarche PROSMIC, est trop récent pour avoir pu porter des fruits tangibles.

Les deux thèmes « Statistiques de l'Éducation » et « Statistiques de la Santé », qui constituaient des sous-domaines du domaine sous revue, ont été très peu abordés en pratique et n'ont fait l'objet d'aucune intervention spécifique d'AFRISTAT.

Si on se réfère aux activités prévues par le PROSMIC, on constate que peu a été fait sur le plan institutionnel et pratique pour faciliter l'approche d'un domaine où les responsabilités sont dispersées entre plusieurs services et ministères (cas, en particulier, de l'Éducation et de la Santé).

Domaine 6 : Statistiques agricoles

« L'agriculture est le secteur qui occupe la majeure partie des populations dans les États africains. Elle contribue pour une part importante au produit intérieur brut et à la satisfaction des besoins alimentaires. Enfin, la réduction de la pauvreté passe nécessairement par le développement de l'agriculture, le secteur rural abritant la majeure partie des pauvres dans les pays en développement. » (document PROSMIC, p.18).

Comme le précédent, mais d'une façon encore plus nette, ce domaine a été rajouté au PROSMIC après que les autres aient été définis et s'est trouvé en rupture avec ces derniers sur le plan de la logique du programme. Ici, les faits n'ont pas démenti les réactions qu'avait provoqué – chez certains au moins - son introduction tardive.

A cela deux raisons au moins :

- le domaine des statistiques agricoles est largement et traditionnellement pris en charge par la FAO et le rôle que peut jouer AFRISTAT n'est pas immédiatement clair ;
- dans les États membres, les statistiques agricoles sont du ressort du Ministère de l'Agriculture et non de l'INS alors que c'est ce dernier qui est l'interlocuteur naturel et permanent d'AFRISTAT.

A part quelques documents méthodologiques (d'ailleurs très précieux, car comblant des vides patents), les activités prévues ont été peu réalisées. Celles-ci relevaient en effet moins des INS que des services de statistiques des Ministères de l'Agriculture, lesquels « échappaient » largement à l'influence d'AFRISTAT et du PROSMIC.

Conclusion

D'une façon générale, on note une assez bonne exécution des activités dévolues à AFRISTAT (activités régionales) et de certaines activités nationales relevant des INS lorsque le financement existait. Mais, on peut relever aussi une insuffisante appropriation du PROSMIC par la plupart des INS, conséquence peut-être de l'absence de financement spécifique qui en aurait fait un projet et non pas simplement un cadre de référence. Enfin, il semble que l'influence du PROSMIC sur les activités des services statistiques des Ministères (Agriculture, Éducation, Santé en particulier) ait été faible ; l'influence des INS sur ces services (autrement dit la capacité des INS à peser sur eux et sur leurs ministères) demeure elle-même faible (parfois nulle), malgré des cas de collaboration ponctuels.

Les résultats sont dans l'ensemble plus positifs dans les domaines comportant une forte composante « production » (comptabilité nationale, enquêtes, indices et dans une moindre mesure pour l'instant, analyse conjoncturelle) que dans les domaines organisationnels (coordination, diffusion). Seul le domaine « Statistiques agricoles » a été assez peu réalisé. Comme on l'a déjà signalé, en effet, les deux derniers domaines du PROSMIC ont été ajoutés au dernier moment et leur contenu, c'est-à-dire les objectifs qu'ils devaient atteindre, n'a pas été suffisamment approfondi, avec des conséquences sur leur exécution et en particulier celle du Domaine 6.

Aux éléments négatifs de ce constat, il y a parfois des raisons objectives. Le PROSMIC a en effet souffert de certains facteurs contrariants, déjà mentionnés précédemment mais qu'on rappellera ici brièvement :

- il a été élaboré pour l'essentiel en 1997, alors qu'AFRISTAT était encore dans une phase de mise en place et ne possédait pas encore d'expérience ;
- il a été conçu et élaboré comme un projet, mais est devenu, faute de financement, un simple programme ; cette évolution a causé une immense déception parmi les INS qui, de ce fait, ne se le sont pas totalement approprié ;
- les deux domaines thématiques ont été introduits après les quatre premiers, en rupture avec la logique de ceux-ci ; de ce fait, ils n'ont pas fait l'objet d'une réflexion aussi intense que ces derniers.

Quant au fond du programme, on peut considérer qu'il reste tout à fait pertinent dans son ensemble. En témoignent les financements obtenus par les États membres pour exécuter des actions allant dans le sens envisagé par le PROSMIC. On ne saurait lui reprocher – car c'était la logique même d'un programme minimum conçu comme devant donner lieu à un projet financé par l'aide internationale – d'avoir laissé délibérément de côté des aspects entiers – aussi importants soient-ils – de la statistique.

DEUXIÈME PARTIE :

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION SUR LA PÉRIODE 2006-2010

I - QUELS CADRES DE TRAVAIL POUR AFRISTAT ET LES ÉTATS MEMBRES ?

Les quelques citations du rapport « Bilan-évaluation d'AFRISTAT » qui suivent justifient la démarche entreprise dans le cadre du présent rapport et serviront de cadre général à la réflexion sur ce point et aux propositions qui en découlent.

"Les évaluateurs sont d'avis qu'AFRISTAT a besoin d'un programme de travail à moyen terme pour permettre une gestion plus rigoureuse de ses interventions, les inscrire dans la durée et faciliter la lecture de sa propre mission par ses États membres. Ce programme devrait être le résultat d'une réflexion associant les différents partenaires au sein du Comité de Direction. Il doit fixer, dans le cadre des missions définies dans le Traité, les objectifs et résultats qu'AFRISTAT doit atteindre au terme de la période, préciser les actions à entreprendre, définir le calendrier, les moyens et le dispositif de suivi. Pour être cohérent, la mise en œuvre de PROSMIC par les États membres devrait constituer l'axe prioritaire des interventions d'appui d'AFRISTAT. Le Conseil des Ministres devrait adopter ce programme en tant que cadre général des interventions d'AFRISTAT auprès de ses États membres" (Bilan-évaluation, § 0.5.2).

"Le Comité de Direction propose au Conseil des Ministres le programme de travail à moyen terme pour la période 2006-2010. Ce programme de travail donnera une meilleure lisibilité à l'intervention d'AFRISTAT." (Bilan-évaluation, § 5.1.1, recommandation 2).

1) La programmation à AFRISTAT depuis les débuts

Dès la création de l'Observatoire, la reprise de certaines activités déjà entamées dans le cadre des coopérations européenne et française (indices des prix, comptabilité nationale, ...) et les spécialités retenues pour les experts à recruter ont donné les premières grandes orientations, sans constituer pour autant un véritable programme de travail. Petit à petit, avec l'arrivée progressive des experts et la préparation de programmes généraux (PROSMIC) ou spécifiques (PARSTAT, programme biennal pour les pays d'Afrique centrale), les thèmes de l'activité d'AFRISTAT se sont dessinés. L'adoption de ces programmes allait peu à peu préciser et formaliser les choses.

"Les missions définies par le traité et les domaines d'intervention prioritaires retenus lors de la création d'AFRISTAT correspondaient parfaitement aux besoins des États membres

bénéficiaires et de leurs organisations régionales. Les adaptations faites dans ces domaines d'intervention dans le cadre de la préparation du PROSMIC ont permis de mieux prendre en compte les besoins d'information statistique sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté et ont montré la capacité de l'Observatoire à tenir compte des nouveaux besoins." (Bilan-évaluation, § 0.6).

Si donc certains domaines ou sous-domaines du PROSMIC existaient déjà en filigrane dans les premières orientations et activités d'AFRISTAT, ce n'est qu'avec l'adoption du programme minimum commun qu'on a pu disposer d'un cadre global, quoique non-exhaustif, desdites activités.

Antérieurement puis parallèlement au PROSMIC, AFRISTAT établit depuis sa création un programme de travail annuel, prenant en compte le PROSMIC mais le débordant largement pour inclure les activités liées au fonctionnement interne de l'observatoire et celles qui découlent de projets exécutés par lui.

Les INS doivent en principe établir un programme annuel de travail. Certains, probablement peu nombreux, y font explicitement référence au PROSMIC.

2) Vers un PROSMIC2

Les commentaires et recommandations des évaluateurs rappelés ci-dessus indiquent clairement la direction à suivre. À leur suite, on recommandera donc ici de définir un programme à moyen terme couvrant les années 2006-2010 qui soit, comme le disent très bien les évaluateurs, « le cadre général des interventions d'AFRISTAT auprès de ses États membres ». C'est donc un nouveau PROSMIC (on l'appellera d'ailleurs **PROSMIC2** dans la suite de ce rapport) qu'il faut envisager, qui sera peut-être moins « commun » aux INS des États membres que le premier dans la mesure où on sait dès maintenant qu'il ne comportera pas de financement spécifique et que tous les pays ne peuvent pas suivre le même rythme, et surtout moins « minimum » dans la mesure où, pour être réellement un cadre général (et non plus seulement un projet, de contenu forcément limité), il devra intégrer tous les domaines dans lesquels AFRISTAT intervient ou devrait intervenir ; mais, en même temps, comme le PROSMIC, il ne prétendra pas à couvrir tous les domaines, dans la mesure où les moyens limités d'AFRISTAT lui imposent de faire des choix.

Il est maintenant possible, sur les bases que constituent :

- l'institution AFRISTAT, bien en place après huit années de fonctionnement,
- le PROSMIC, qui a été au centre des travaux de ces huit années,
- les projets auxquels AFRISTAT a contribué,
- les attentes des États membres, des bailleurs de fonds et des partenaires au développement,
- les divers rapports existants (rapport Heath et Bilan-évaluation d'AFRISTAT),
- et surtout l'expérience acquise dans la mise en oeuvre des orientations ainsi définies,

d'envisager une approche plus globale, plus intégrée et plus cohérente de la programmation, intégrant et en l'élargissant l'idée de base qui a conduit en son temps au PROSMIC.

On propose ici que le **PROSMIC2** prenne la forme d'un **plan à moyen terme** (plutôt que d'un programme de travail *stricto sensu*), c'est à dire qu'il définisse, sans en détailler la mise en oeuvre, les grands axes de travail (équivalent des domaines du PROSMIC) dans lesquels AFRISTAT se propose d'intervenir en fonction de ses moyens. En annexe à ce plan stratégique, un détail plus grand du contenu des axes de travail pourra être donné. Dans

toute la mesure du possible, les plans stratégiques ou schémas directeurs des États membres devront intégrer les objectifs et méthodes préconisés par le PROSMIC.

Ce cadre que constituera le PROSMIC2 devra être complété par des **programmes de travail annuels détaillés**, indiquant les interventions prévues, les acteurs (pays bénéficiaires notamment), les dates, les sources de financement. Le programme détaillé pour une année n pourra être complété par une esquisse (programme indicatif et pas nécessairement exhaustif) pour l'année n+1 (et éventuellement pour l'année n+2) ; au cours de l'année n, l'esquisse n+1 est transformée en programme de travail détaillé, l'éventuelle esquisse n+2 est complétée et affinée et une esquisse pour n+3 est élaborée, et ainsi de suite. Le PROSMIC2 déterminera strictement les programmes de travail annuels d'AFRISTAT, sans toutefois en être l'unique composante.

"Le programme annuel de la Direction Générale s'intègre dans le programme à moyen terme d'AFRISTAT et ses autres interventions se font en conformité avec la stratégie définie par le Comité de Direction." (Bilan-évaluation, 5.3, recommandation 24).

Les États membres de leur côté devraient élaborer leur cadre stratégique ou plan de développement statistique à moyen terme et leurs programmes annuels de travail en référence constante au PROSMIC2.

Pour justifier le caractère assez général, pas trop détaillé donc, qu'on recommande pour le PROSMIC2, et la nécessité d'une programmation annuelle détaillée en complément de celui-ci, on soulignera qu'il n'est pas possible de prévoir très à l'avance la nature, le calendrier et les modalités précises des interventions qui seront nécessaires pour mettre en œuvre des orientations générales de travail. Les ressources instantanées, les circonstances locales (fondamentales dans un programme qui met en jeu les INS de 18 pays), les retards accumulés au fil du temps et les modifications toujours possibles de la demande font qu'on n'a qu'une visibilité à court terme. L'expérience montre que la plupart des tentatives de programmation détaillée à plus de deux ans se sont soldées par des échecs, au-delà de la deuxième année en tout cas. D'où l'approche suggérée ci-dessus.

Une conséquence importante de cette mauvaise visibilité est qu'il importe de réviser et d'actualiser périodiquement (au minimum tous les deux ans) un programme à moyen terme tel que le PROSMIC2, ce qui permet précisément de prendre en compte les éléments qui n'étaient pas prévus lors de la première rédaction dudit programme.

II - PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL D'AFRISTAT POUR 2006-2010 (PROSMIC2)

AFRISTAT doit trouver sa place dans un environnement d'organismes foisonnant et complexe. Foisonnant parce que nombreux sont ceux qui interviennent dans certains domaines (citons en premier lieu celui du suivi de la pauvreté). Complexe parce que chaque organisme intervient avec ses objectifs, ses règles de fonctionnement, ses moyens d'intervention. Complexe aussi parce que, dans les pays, domaines d'études et compétences techniques et administratives ne coïncident pas toujours. On ne saurait trop recommander qu'AFRISTAT poursuive sur sa lancée consistant à n'être pas concurrent de ces organismes mais complémentaire de ceux-ci dans les domaines qui sont de sa spécialité et dans lesquels il a acquis une expertise forte et parfois unique.

Cependant, AFRISTAT ne peut prétendre à jouer un rôle de coordonnateur des bailleurs (que peuvent ses 12 experts face à la Banque Mondiale, au PNUD, à certaines coopérations bilatérales ?) mais peut se positionner en conciliateur des approches et des interventions en s'appuyant précisément sur son expertise.

On a constaté dans l'évaluation présentée dans la première partie de ce rapport que les domaines et les objectifs du PROSMIC étaient dans l'ensemble pertinents et que l'exécution du programme, bien qu'encore inachevée et de toute façon parfois divergente par rapport à la lettre du programme, peut être considérée comme tout à fait satisfaisante. On ne s'étonnera donc pas que les propositions qui suivent soient dans la droite ligne du PROSMIC et visent moins à innover qu'à consolider et à adapter pour tenir compte des acquis et des manques constatés aujourd'hui et de l'évolution de la demande et des techniques.

Les propositions qui suivent reposent donc principalement sur les bases suivantes :

- le Bilan-évaluation d'AFRISTAT ;
- le rapport Heath ;
- l'évaluation ci-dessus ;
- les préoccupations des partenaires au développement, vues à travers les activités qu'ils promeuvent et financent le cas échéant.

Ces propositions sont étroitement reliées aux grands programmes et projets internationaux (DSRP, OMD, SGDD, etc.) qu'il s'agit d'aider les INS des États membres à adopter et à intégrer dans leurs propres programmes d'activités.

On proposera de définir trois grands groupes de domaines relativement homogènes (ce faisant, on ne suivra pas, dans la forme, les propositions du rapport Heath, qui n'en distinguait que deux, moins homogènes) :

- les domaines transversaux : à ceux de la coordination et de la diffusion, déjà présents dans le PROSMIC, on ajoutera les questions institutionnelles (législation), la programmation et la formation, trois thèmes qui, bien que non explicités dans le PROSMIC, ont été abordés de façon plus ou moins intense au cours des dernières années ;
- les domaines sociaux, basés sur l'information relative au suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté ;
- les domaines économiques : comptabilité nationale, conjoncture, statistiques d'entreprises.

On constatera que :

- les quatre domaines initiaux du PROSMIC sont conservés, dans la mesure où ils sont structurants, où ils relèvent du long terme et où la situation n'est encore satisfaisante pour aucun d'eux (même la comptabilité nationale dans les pays les plus avancés). On verra ci-dessous des suggestions sur des points particuliers. Le rapport Bilan-évaluation ne dit pas autre chose, même s'il déplore, comme le constate la présente évaluation, que certains domaines n'aient pas été suffisamment traités ou que les progrès y aient été en deçà des attentes ;
- le domaine « Suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté », qui à l'expérience, apparaît aussi comme structurant, est conservé mais redéfini en y intégrant les statistiques agricoles, et, le cas échéant, d'autres domaines (population, environnement) d'une façon qui sera précisée plus loin ;
- le domaine « Statistiques d'entreprises » (déjà présent, mais pas explicité comme tel dans le PROSMIC) est formellement ajouté.

"Par rapport au contenu thématique de ses actions, il y a aussi pour AFRISTAT un positionnement à rechercher lorsqu'il y a un acteur international bien présent au niveau du continent, comme c'est le cas pour la FAO, le FNUAP ou d'autres organes spécialisés du système des Nations Unies." (Bilan-évaluation, 0.2.1)

1^{er} AXE : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET TRANSVERSALES

AFRISTAT devra continuer à jouer en ce domaine le rôle irremplaçable qu'il a déjà joué depuis sa création. Si de nombreuses institutions d'aide au développement interviennent sur des points particuliers en relevant, aucune n'a, comme AFRISTAT, une appréhension globale et cohérente ni une expérience approfondie des différents thèmes qui constituent ce domaine et qu'on va détailler ci-après.

1.1 – Renforcement institutionnel

Il s'agit de l'essentiel du domaine 1 du PROSMIC (dénommé Coordination statistique) incluant les questions suivantes :

- statut des INS
- législation (loi statistique)
- coordination

Comme on l'a vu, AFRISTAT a été conduit à apporter son appui aux réflexions menées sur les réformes institutionnelles entreprises dans plusieurs pays. Il faut, dans ce domaine, poursuivre sans relâche, car rien n'est jamais acquis et les INS ont besoin, face aux réticences politiques et aux lenteurs administratives, d'un conseil et d'un appui extérieurs. Un des rôles d'AFRISTAT pourra être de les en convaincre.

"Le renforcement des capacités statistiques des SSN est au cœur des appuis d'AFRISTAT. Un travail important a été réalisé, mais il a été limité par un manque d'expertise disponible dans ce domaine et une trop faible mobilisation des États membres. Trop d'États membres ne se sont pas véritablement approprié le PROSMIC et manquent d'une véritable instance de coordination de leur SSN." (Bilan-évaluation, 5.2.2).

"AFRISTAT renforce son expertise permanente en matière d'appui institutionnel et développe ses appuis pour renforcer les capacités statistiques, en particulier en matière de définition de programme statistique national à moyen terme et d'animation des systèmes statistiques nationaux." (Bilan-évaluation, 5.2.2, recommandation 12).

"Le programme statistique à moyen terme d'AFRISTAT privilégie le renforcement institutionnel des capacités statistiques par rapport aux appuis sectoriels." (Bilan-évaluation, 5.2.2, recommandation 14).

AFRISTAT devrait aussi aider les États membres à mettre en œuvre le programme commun par des missions de revue du programme : recherche de financements par pays, suggestions pour les programmes de travail nationaux (au-delà de l'assistance éventuellement apportée à la définition de cadres stratégiques à moyen terme).

1.2 - Programmation

L'idée de programmation était contenue dans le PROSMIC initial sous le thème de la Coordination statistique. Il s'agissait de la programmation à moyen terme, dénommée « schéma directeur de la statistique » ou « plan national de développement statistique à

moyen terme » ou « cadre stratégique de développement statistique ». On a pu lire ci-dessus quelques extraits de l'évaluation d'AFRISTAT qui mentionnent explicitement le besoin de programmation à moyen terme.

La communauté internationale, à travers PARIS21 en particulier, encourage fortement les pays à mettre au point, en relation avec les politiques de lutte contre la pauvreté, des « plans nationaux de développement statistique » et AFRISTAT devrait apporter aux États membres son expérience et son savoir-faire en la matière, selon sa méthode habituelle consistant à accompagner les INS dans leur propre démarche conduisant à une complète appropriation par ceux-ci du travail effectué ; en matière de plan à moyen terme de développement statistique, c'est une condition *sine qua non* de la réussite. Une telle approche « personnalisée » ne devrait pas empêcher AFRISTAT de développer un cadre général d'appui aux INS en cette matière, cadre dans lequel l'expérience du passé serait transcrite .

Mais la programmation à moyen terme n'est pas suffisante pour piloter correctement un INS. Il faut décliner les programmes à moyen terme en programmes annuels, qui non seulement doivent être préparés de façon précise et réaliste mais dont l'exécution doit être suivie à intervalles réguliers. Les arguments développés ci-dessus pour la programmation des activités communes aux États membres et à AFRISTAT dans le cadre de PROSMIC2 sont valables ici. C'est un thème dont peu d'organisations semblent se soucier et AFRISTAT seul semble être en mesure d'aider les INS des États membres à progresser en la matière.

1.3 – Diffusion

Sous ce titre, on trouve deux aspects bien distincts : le premier est d'ordre institutionnel (adoption d'une politique de diffusion et création dans les INS d'une unité Diffusion, cf. document PROSMIC, 3.2.4, p. 33, ,) et se rattache donc au point 1.1 ci-dessus, le second relève des outils et, par là, se trouve complémentaire des axes thématiques (axes 2 et 3 ci-après).

Le premier aspect, bien que présent dans le PROSMIC, semble n'avoir pratiquement fait l'objet d'aucune réalisation dans les INS, ainsi qu'on l'a vu dans la première partie de ce rapport. Il n'en demeure pas moins fondamental et doit rester au premier plan dans le PROSMIC2, au même titre que les mutations institutionnelles.

En référence au second, les efforts doivent être poursuivis pour que les données collectées (enquêtes et recensements) ou élaborées (comptes nationaux) soient mises sous forme de bases de données facilement accessibles par les utilisateurs et bien documentées. Aux objectifs déjà présents dans le PROSMIC, objectifs qui se relient notamment au SGDD, on ajoutera celui de développer les Systèmes d'information géographiques (SIG). On y reviendra au § 2.4 ci-dessous, à propos du principal domaine d'application, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté.

1.4 Formation

Depuis sa création, AFRISTAT a eu une activité de formation intense. Cette activité s'exerçait le plus souvent dans le cadre des actions ou projets dont l'Observatoire avait la responsabilité : il s'agissait de former les cadres des INS aux méthodes et outils développés et mis en place dans le cadre du PROSMIC ou d'autres projets (indice des prix, nomenclatures, comptabilité nationale, etc.). Mais, bien que des contacts suivis aient été établis avec les trois écoles africaines de statistique⁴, AFRISTAT n'est pas intervenu

⁴ ENSEA d'Abidjan, ENEA de Dakar et ISSEA de Yaoundé.

directement dans les activités de formation de base ; ce n'était d'ailleurs pas dans ses missions de le faire.

Il serait à l'avenir souhaitable que les actions de formation permanente non liées directement à des projets – actions actuellement menées essentiellement par l'ENSEA d'Abidjan et en Europe (CEFIL, Centre de Munich) – voient AFRISTAT s'impliquer plus, dans le choix et la définition des thèmes abordés lors des stages comme dans leur déroulement même. AFRISTAT est en effet mieux placé que quiconque pour percevoir les insuffisances et donc les besoins des INS.

AFRISTAT pourrait et devrait intervenir aussi dans certains séminaires de recyclage des enseignants des écoles, dans les domaines de l'économie du développement ou des statistiques appliquées par exemple.

Pour cela, il faudrait que la fonction Formation figure explicitement dans les objectifs du PROSMIC2, non seulement en liaison avec les activités du programme, mais, plus généralement, à cause du rôle essentiel de la formation dans le renforcement institutionnel. Ce faisant, AFRISTAT n'entendra cependant pas plus que dans le passé se substituer aux écoles dans leur fonction essentielle, la formation de base.

A la formation, on associe généralement la recherche. AFRISTAT s'apprête à se lancer dans une telle direction avec la probable création du « Centre de recherche appliquée d'AFRISTAT », en partenariat avec DIAL. Cette évolution n'en est qu'au stade de projet ; on ne peut donc en tirer encore ici les conséquences.

1.6 Divers

D'autres questions transversales sont mentionnées ici pour mémoire : sans faire l'objet d'interventions spécifiques, elles pourront être abordées lors d'activités diverses : management stratégique des systèmes, de la veille technologique, du suivi des bonnes pratiques (*benchmarking*), de la gestion de la qualité, etc..

2^{ème} AXE : STATISTIQUES SOCIALES : SUIVI DES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES ET DE LA PAUVRETÉ

On retrouve ici le domaine 5 du PROSMIC (statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté). D'une façon ou d'une autre, les activités relevant d'AFRISTAT qui étaient prévues lors de la rédaction du document en 2000 ont pu être réalisées ou du moins entamées. Les deux experts qui travaillaient initialement dans ce domaine ont été graduellement renforcés, au point que maintenant (septembre 2004) ce sont quatre experts d'AFRISTAT qui y consacrent leurs efforts, auxquels s'ajoutent deux experts recrutés sur le projet du PNUD et un sur le projet ACBF dont AFRISTAT est l'agence d'exécution. Cette remarquable progression est une indication des orientations à retenir.

On voit beaucoup mieux aujourd'hui qu'il y a 5 ou 7 ans à quel point ce domaine thématique a sa place dans un programme tel que le PROSMIC. Il s'est – on l'a déjà dit – trouvé au confluent des préoccupations des États membres, de la communauté internationale et des bailleurs de fonds. Apporter des réponses aux Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont des obligations majeures pour les États et, plus particulièrement, pour les INS qui doivent jouer un rôle central dans la définition et le suivi des politiques menées dans ce domaine. Il est, par excellence, sur le plan social, le terrain d'application du grand domaine transversal qu'est le renforcement institutionnel, en particulier sous ses aspects coordination

et diffusion. De même que, sur le plan économique, il ne saurait y avoir de comptabilité nationale ou de statistiques conjoncturelles sans coordination des services producteurs, il ne peut y avoir, sur le plan social, d'information sur les conditions de vie des ménages et sur la pauvreté sans la participation coordonnée et organisée de ces mêmes services producteurs. Ce domaine apparaît donc comme étant le pendant, pour les questions sociales, du domaine « Comptabilité Nationale » qui traite des questions économiques (voir ci-après 3^{ème} axe).

Il paraît donc évident que ce domaine doit rester au cœur du programme de travail futur et même y tenir une plus grande place qu'auparavant. Il devra pour cela bénéficier de moyens importants permettant à AFRISTAT de jouer le rôle qu'attendent de lui ses États membres et les partenaires au développement. Il en va de la crédibilité des INS, et de la statistique en général, que des progrès substantiels soient faits en la matière.

2.1 Les enquêtes spécifiques

On a vu dans la première partie (évaluation du PROSMIC) que de nombreuses actions avaient été menées dans les pays, notamment la mise en œuvre, totale ou partielle, des enquêtes 1,2,3⁵. Mais, d'une part, ceci n'a pas été fait dans tous les pays, d'autre part, un suivi suppose la répétition des opérations de mesure, le cas échéant avec des évolutions dans les outils utilisés, enfin ces enquêtes sont restées purement urbaines. Les enquêtes spécifiques de suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté devront donc rester un des points forts du futur programme de travail des États membres et d'AFRISTAT.

Avec l'aide éventuelle de partenaires au développement, une activité méthodologique intense devra être poursuivie pour tirer parti des expériences déjà menées et adapter les outils aux exigences du moment. On se souviendra en particulier de l'importance récemment prise par les problèmes de l'emploi (Conférence des chefs d'Etat de Ouagadougou, septembre 2004) auxquels il conviendra d'apporter des éléments de réponse par le biais de diverses enquêtes (1,2,3 en particulier, mais pas seulement) ou dispositifs d'information (cf. projet ACBF) et en liaison avec les données d'emploi enregistrées dans le système ERETES. L'approche du secteur informel par le biais de l'enquête 1,2,3 devra être poursuivi.

Les capacités de collecte des INS ne sont pas négligeables ; elles demandent cependant à être renforcées dans certains cas. Ce sont plutôt les capacités d'analyse des résultats et de synthèse qui sont insuffisantes. Sans elles, les INS ne joueront pas correctement leur rôle dans la définition et le suivi des stratégies de lutte contre la pauvreté. L'appui à l'analyse des résultats des opérations réalisées devra donc rester une priorité dans le PROSMIC2.

2.2 Les statistiques de l'Éducation et de la Santé

Le besoin subsiste entier pour les États et pour AFRISTAT d'investir sur ces deux thèmes, en coordination étroite avec les organisations internationales qui en ont la charge, respectivement l'UNESCO et l'OMS.

On peut envisager deux angles sous lesquels prendre la question :

- interventions sur les systèmes administratifs de collecte des données, notamment par le biais de la formation des agents ;
- appréhension, au moins partielles, des problèmes par le biais d'enquêtes non spécifiques aux deux thèmes (enquêtes auprès des ménages ou enquêtes « communautaires » - voir ci-dessous § 2.4).

⁵ Les volets 1 (emploi) et 2 (secteur informel) ont été réalisés dans tous les pays de l'UEMOA.

2.3 Les autres domaines sociaux

Les statistiques de l'Éducation et de la Santé ne sont pas les seuls domaines thématiques qui puissent contribuer à enrichir la connaissance des conditions de vie des ménages et de la pauvreté. Les statistiques de population sont un autre domaine fondamental. Ou encore, bien qu'il ne s'agisse pas d'un domaine très clairement défini, les statistiques de l'environnement. Il est clair que, parmi les données collectées à travers les recensements de population ou les enquêtes démographiques, certaines, telles que celles concernant le niveau de formation ou l'activité, peuvent fournir des informations irremplaçables sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté, notamment, s'il s'agit de données censitaires, dans leur dimension géographique.

Aux statistiques de population, on rattachera les statistiques dites « communautaires », c'est à dire les informations collectées, souvent à l'occasion des recensements de population, sur les communautés (villages, hameaux, quartiers, ...), leurs caractéristiques générales et leur équipement. Il y a là de quoi alimenter puissamment les bases de données géographiques avec des données du plus haut intérêt pour les acteurs locaux ; ces données prennent toute leur valeur dans le cadre de la décentralisation administrative qui se développe.

Le rôle du PROSMIC2 et d'AFRISTAT dans ces domaines devrait être à l'avenir de contribuer à la consolidation des systèmes d'information, à la mobilisation des ressources et à l'adaptation des méthodologies. Leur intervention serait plus d'ordre conceptuel qu'opérationnel. On ne saurait envisager qu'AFRISTAT prenne une part active à la réalisation d'un recensement de population, par exemple, aux côtés de la CEA et du UNFPA. Comme exemple d'intervention possible d'AFRISTAT dans le domaine méthodologique, on citera les recherches et travaux visant à alléger les recensements de population tout en les couplant avec des enquêtes communautaires et en les complétant par des enquêtes socio-démographiques (les unes et les autres pouvant être riches d'informations sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté).

2.4 Les statistiques agricoles

Ainsi qu'on a pu le constater dans l'évaluation, les statistiques agricoles ont été le domaine du PROSMIC dans lequel le moins d'activités ont été réalisées.

La question est donc de savoir s'il faut, dans ces conditions, conserver ce domaine dans le PROSMIC pour le mener à son terme, ou l'y conserver en lui donnant une autre place et une autre dimension, ou encore l'en supprimer pour tenir compte des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre.

Supprimer les statistiques agricoles du PROSMIC paraîtrait inacceptable à beaucoup compte tenu de l'importance de l'agriculture dans la plupart des pays d'Afrique. Mais il faut à la fois tirer les leçons du passé et éviter de concurrencer les autres organisations qui interviennent dans ce domaine, en particulier la FAO, même si celle-ci n'a pas toujours les moyens de ses missions et de ses ambitions et si les rapports qu'AFRISTAT entretient avec elle sont exemplaires de complémentarité et d'efficacité. Il vaudrait mieux se focaliser sur ce qui fait l'originalité d'AFRISTAT et du PROSMIC, à savoir l'accent mis sur les aspects institutionnels et sur la coordination statistique - et le domaine des statistiques agricoles est caractéristique de ce qui reste à faire concernant ces aspects -, et sur ce que la statistique agricole peut apporter à la connaissance du cinquième domaine du PROSMIC, les conditions de vie des ménages et la pauvreté.

Les enquêtes agricoles, certaines d'entre elles au moins, peuvent en effet être une source importante d'information sur les sujets de conditions de vie des ménages et de pauvreté (en zone rurale) que divers facteurs ont contribué à rendre centraux dans les activités d'AFRISTAT. L'implication d'AFRISTAT dans les statistiques agricoles pourrait donc être centrée sur cet apport des statistiques agricoles à la connaissance des conditions de vie des ménages et de la pauvreté. Ceci exige naturellement un renforcement de la coordination statistique au niveau national, coordination dont les statistiques agricoles sont peut-être le domaine le plus délicat.

2.5 Les systèmes d'information géographiques (SIG).

Les systèmes d'information géographiques (SIG), qui permettent une diffusion « parlante » des informations (statistiques ou autres) et une visualisation des problèmes dans leur dimension géographique, sont un puissant outil de prise de conscience et d'aide à la décision. C'est particulièrement vrai, pour ce qui nous intéresse ici, dans le domaine du suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté où les SIG peuvent permettre la présentation simultanée de données d'origines différentes (population, éducation, santé, infrastructures, etc.) dans leur dimension régionale et locale.

Ainsi les SIG peuvent être un outil fédérateur du système statistique qui en favorise l'animation (on est ainsi ramené au problème de la coordination). Ils peuvent aussi contribuer à donner de la substance aux services régionaux de statistique qui, dans le cadre de la décentralisation aujourd'hui largement prônée et souvent mise en œuvre, n'ont en général pas de moyens propres de collecte, mais pourraient aider à la qualité et à la mise à jour des bases de données géographiques.

3^{ème} AXE : STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

3.1 – Comptabilité nationale

On a vu que les résultats acquis en la matière sont intéressants mais qu'il apparaît une menace sur leur pérennité, car il s'agit d'un travail de longue haleine qui requiert des moyens que tous les INS ne possèdent pas en quantité suffisante. Il n'est pas du pouvoir direct d'AFRISTAT de résoudre le problème de l'instabilité des comptes nationaux dans les INS. Mais il est de son devoir d'en tirer certaines conséquences.

Force est de constater que les comptes définitifs arrivent trop tard pour répondre aux besoins des politiques et des partenaires au développement (ils restent néanmoins nécessaires, en particulier pour les travaux de projection) et que des comptes provisoires, établis en cohérence méthodologique avec les comptes définitifs, permettraient aux États disposant de peu de moyens de produire un minimum sur les mêmes bases que les autres.

Le PROSMIC prévoyait de « réaliser les travaux méthodologiques relatifs à l'élaboration des comptes (provisoires, définitifs, prévisionnels et exploratoires) dans le cadre du SCN93 ». Sauf pour les comptes définitifs, peu a été fait comme on l'a déjà dit. Or l'existence d'une méthodologie et d'un outil (ERETES simplifié ou simple tableur) serait de nature à répondre à l'objectif qui vient d'être défini.

Il faut probablement aussi prévoir des évolutions techniques et envisager une réécriture du système en tenant compte de nouveaux produits logiciels et de l'expérience acquise ces dernières années.

3.2 - Conjoncture

Il s'agit d'un domaine délicat en ce qu'il n'est pas du ressort des seuls INS ni des seuls statisticiens et que les revendications des services de prévision en la matière concurrencent celles des INS, parfois d'ailleurs d'une façon plus spontanée que réfléchie, plus dogmatique que pratique. Les activités menées jusqu'à présent l'ont été en associant statisticiens et « prévisionnistes ». C'est dans cette voie qu'il faut poursuivre, en se gardant de basculer dans le champ exclusif de la prévision.

En liaison avec les statistiques d'entreprises (voir ci-dessous, § 3.3), il conviendra d'aider au développement des principaux indices conjoncturels. L'indice des prix à la consommation devra rettenir de nouveau l'attention des États membres et d'AFRISTAT avec eux, pour qu'il conserve sa valeur. Sur le plan macroéconomique, les comptes prévisionnels et exploratoires seront abordés en complément des activités liées aux comptes nationaux.

3.3 - Statistiques d'entreprises

Sauf quelques rares exceptions, la statistique des États membres n'aide pas les gouvernements à élaborer et piloter une politique économique. Les informations sur les entreprises ne sont, le plus souvent, recueillies que par le biais des DSF (Déclaration statistique et fiscale) dans le seul but d'élaborer les comptes nationaux. La rénovation de l'IPI dans certains pays a quelque peu amélioré la situation. Cependant, la statistique d'entreprise n'a pas, au cours des 15 ou 20 dernières années, bénéficié de la part des partenaires au développement, du même intérêt que la statistique démographique ou sociale et reste un parent pauvre dans l'ensemble de la production statistique. Il existe une forte demande des États membres à laquelle seul AFRISTAT semble, dans l'état actuel des choses, être en mesure d'apporter une réponse.

Trois axes de développement peuvent être envisagés pour les dix prochaines années, articulés autour d'outils à mettre au point selon la « méthode AFRISTAT » de concertation avec les INS :

- les répertoires d'entreprises et d'établissements,
- la conception et le traitement des enquêtes structurelles et infra-annuelles auprès des entreprises,
- l'utilisation et le traitement des déclarations administratives (et notamment des DSF, source essentielle pour la comptabilité nationale).

CONCLUSION

Les suggestions et recommandations données ci-dessus concernent les domaines (regroupés en trois axes) qui, selon l'auteur du présent rapport, devraient relever du PROSMIC2. Plus étendu que son prédécesseur, ce dernier reste tout de même limité et laisse délibérément de côté des domaines importants ou ne fait que les effleurer sous un angle spécifique qui les relie très directement aux domaines inclus dans le futur programme.

Le programme ne devra pas enfermer AFRISTAT dans un carcan qui l'empêcherait d'intervenir dans le cadre de projets spécifiques. PROSMIC2 devant être le cadre général des interventions d'AFRISTAT dans l'avenir, il faudra naturellement s'assurer que ces projets vont dans le sens des axes de travail du programme et, peut-être, faire valider ces interventions (au-delà d'un certain volume d'activités) par une instance de gouvernance (Comité de direction, Conseil des Ministres), surtout quand elles s'éloignent un peu des axes et domaines retenus. L'équilibre est, comme l'a montré l'expérience de ces dernières années, difficile à trouver entre la nécessité de travailler dans un cadre défini à l'avance et le

souhait légitime d'aider les INS en fonction de leurs besoins. La révision périodique du PROSMIC2 peut permettre d'aider à trouver cet équilibre et à adapter le programme de travail aux circonstances.

Il revient maintenant à la Direction générale d'AFRISTAT et au Comité de direction d'élaborer le programme de façon plus détaillée, en tenant compte en particulier des dispositions qui seront prises dans le cadre du renouvellement du mécanisme de financement des activités d'AFRISTAT et des moyens qui y seront associés.

ANNEXE 1

FORCES ET FAIBLESSES DES INS ET D'AFRISTAT

Les principaux intervenants dans l'exécution du PROSMIC sont les INS et AFRISTAT. Chacun a ses forces et ses faiblesses que, à la lumière de l'expérience et de ce qui a pu être fait – et pas fait – depuis la mise en œuvre du PROSMIC, on va tenter de résumer brièvement ci-après.

INS

forces :

- bonne qualité technique des cadres ;
- capacité à réaliser les opérations statistiques de base lorsque les moyens financiers sont disponibles (les INS sont les seuls à avoir cette capacité dans les pays) ;
- capacité à constituer et gérer des bases de données statistiques.

faiblesses :

- insuffisante appropriation de PROSMIC,
- insuffisante restitution des décisions ou orientations prises dans les ateliers techniques ;
- difficulté à faire traduire dans les faits (structure, effectifs, budget) les grands engagements pris par les Gouvernements ;
- effectifs déclinants, vieillissants, absence de recrutement et de relève, risque de crise brutale (cf. pyramide d'âges Bénin).

Ces deux derniers points révèlent plutôt une faiblesse ou une absence de volonté des Gouvernements que des INS qui subissent.

AFRISTAT

forces :

- sécurité financière pour le fonctionnement courant ;
- très bonne qualité et motivation des cadres ;
- gestion rigoureuse ;
- excellence des premières réalisations faisant d'AFRISTAT un acteur essentiel et incontournable.

faiblesses :

- faible capacité de pression sur les Gouvernements des États membres ;
- faible capacité de financement d'opérations ;
- n'a pas suffisamment poussé les États à mettre le PROSMIC en œuvre (insuffisance des effectifs) ;
- caractère parfois ponctuel des interventions, sans recherche suffisante de cohérence et de continuité.

ANNEXE 2

ÉVALUATION DÉTAILLÉE PAR DOMAINE

On rappelle que cette annexe avait pour ambition de montrer dans quelle mesure les activités détaillées prévues par le PROSMIC ont été réalisées par ceux qui en avaient la responsabilité, totale ou partielle. Les actions relevant d'AFRISTAT ont été analysées à travers des entrevues du consultant avec les experts concernés d'AFRISTAT. Quant à celles dont la responsabilité incombait aux INS, les réponses au questionnaire adressé à ces derniers pour s'enquérir de leurs réalisations ayant été très peu nombreuses, il n'a pu en être rendu compte qu'en termes très vagues, sur la base d'informations, forcément partielles, données par les experts d'AFRISTAT. On notera qu'on a d'ailleurs dû renoncer pour cette raison à analyser les activités détaillées une par une et se contenter de donner une appréciation par groupe d'activités.

Domaine 1 : Coordination statistique

1.1 Mettre en place les outils statistiques harmonisés

Il s'agit ici des nomenclatures. Les travaux ont commencé dès 1997 par des missions exploratoires dans les États membres au cours desquelles la situation des comptes nationaux était aussi examinée. Un travail sur les nomenclatures d'activités et de produits a été considéré comme prioritaire. Plusieurs séminaires sous-régionaux (pour les États d'Afrique occidentale et pour les États d'Afrique centrale et les Comores) et plusieurs séminaires conjoints se sont ensuite tenus sur le sujet entre 1998 et 2000. Les nomenclatures ont été adoptées successivement par le Conseil scientifique, le Comité de direction et le Conseil des Ministres (septembre 2000). Elles devaient dès lors s'imposer aux États membres pour toutes leurs activités statistiques officielles.

Il semble qu'un assez grand nombre d'États membres aient adopté officiellement les nouvelles nomenclatures, mais il n'a pas été possible de savoir dans quelle mesure elles sont effectivement utilisées, à l'intérieur aussi bien qu'en dehors des INS. On sait, en revanche, que lorsque les comptes nationaux (provisaires ou définitifs) sont élaborés selon l'ancienne méthodologie, on utilise aussi les anciennes nomenclatures pour des raisons de cohérence des séries.

Faisant suite à l'adoption des nomenclatures par le Conseil des Ministres, AFRISTAT a publié en décembre 2000 un volume et réalisé un CD-Rom intitulés «Nomenclatures d'activités et de produits des États membres d'AFRISTAT ». Une dizaine d'exemplaires du CD-Rom a été envoyée à chacun des INS ; on ne sait pas quelle diffusion a été faite

localement. Dans un pays au moins, les nomenclatures ont été un des thèmes de la Journée Africaine de la Statistique de 2002.

Bien qu'identifiée dès le départ comme importante pour les États membres, la révision des nomenclatures de professions et de métiers n'a pas été abordée.

1.2 Élaborer un recueil harmonisé de concepts et définitions statistiques

Un tel travail d'ensemble n'a pas été réalisé. Cependant, diverses publications ou notes méthodologiques contiennent des éléments, en particulier le volume « Concepts et indicateurs du marché du travail et du secteur informel » publié en décembre 1999.

1.3 Réunir régulièrement les cellules de coordination du PROSMIC

Il ne semble pas que des cellules de coordination du PROSMIC aient été souvent mises en place et soient donc réunies. Certains pays considèrent que la coordination du PROSMIC s'exerce dans le cadre du Conseil National de la Statistique (CNS) - aux sessions duquel un nombre parfois assez élevé de personnes participent - ou sous l'égide de l'unité chargée des statistiques sociales au sein de l'INS.

1.4 Organiser des séminaires de vulgarisation des outils harmonisés et du recueil des concepts et définitions, à l'intention des producteurs et utilisateurs de statistiques

Cette activité a été parfois (mais plutôt rarement, semble-t-il) réalisée dans le cadre du CNS ou de la Journée africaine de la statistique.

1.5 Élaborer ou mettre à jour les textes régissant le cadre légal de la coordination

AFRISTAT a organisé un séminaire pour les directeurs d'INS sur les problèmes institutionnels au cours duquel les questions de cadre légal ont été abordées (Bamako, 19 et 20 juin 2002).

Des experts ou des consultants d'AFRISTAT ont effectué des missions sur ce thème :

- Gabon (financement Coopération française/AFRISTAT) ;
- Niger (financement Union européenne/AFRISTAT) ;
- RCA (financement Union européenne) ;
- Sénégal (financement AFRISTAT), dans le cadre de la mise en place de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie ;
- Tchad (financement PNUD), dans le cadre de la mise en place de l'Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques.

D'autres missions ont eu lieu sur le thème sans participation d'AFRISTAT :

- Bénin (financement Coopération française) ;
- Cameroun (financement INSEE) ;
- Mali (financement PNUD) ;
- Mauritanie (financement ADETEF, France).

Plusieurs INS ont connu une évolution de leur statut au cours des dernières années ou sont encore dans le processus d'évolution.

Le séminaire « Bilan de 4 années de coordination », prévu dans le PROSMIC, n'a pas encore eu lieu.

1.6 Élaborer et mettre en œuvre un plan national de développement statistique à moyen terme

AFRISTAT a organisé un séminaire pour les directeurs d'INS sur le thème « Stratégie, gestion des ressources et pilotage d'un INS » (Bamako, mai 1998).

Des experts ou des consultants d'AFRISTAT ont effectué des missions sur ce thème :

- Bénin (financement UNFPA) ;
- Guinée Equatoriale (financement Banque Mondiale et AFRISTAT) ;
- Tchad (financement Banque Mondiale).

D'autres missions ont eu lieu sur le thème sans participation d'AFRISTAT :

- Burkina Faso (financement PNUD) ;
- Congo (financement Banque Mondiale)

Bien qu'il n'apparaisse pas que de très nombreux pays se soient encore lancés concrètement dans les exercices de plan de développement statistique à moyen terme, on note cependant une certaine ouverture sur ce sujet.

Domaine 2 : Comptabilité nationale

2.1 Mettre en place, au sein des INS, une unité exclusivement chargée de l'élaboration des comptes nationaux

L'implantation d'ERETES suppose une nouvelle organisation des équipes de comptables nationaux et l'assignation de tâches précises à chacun de leurs membres. Par conséquent, partout où l'implantation d'ERETES a commencé, l'identification des agents a été faite et les tâches ont été réparties entre eux. Mais tant que le module n'est pas opérationnel, l'ancienne organisation subsiste en parallèle, tout comme elle subsiste dans les INS où l'implantation d'ERETES n'a pas commencé.

La plupart des INS doivent faire face à un sérieux problème de rotation rapide des comptables nationaux, ce qui complique sérieusement la mise en place de nouvelles équipes, voire en bloque le fonctionnement.

2.2 Structurer l'organisation des travaux de comptabilité nationale autour du système ERETES

L'implantation du module ERETES comporte plusieurs étapes. L'avancement est très variable selon les pays, du fait de l'inégale aptitude des pays à supporter cette implantation et de l'étalement nécessaire des interventions d'AFRISTAT compte tenu du petit nombre d'experts disponibles.

La situation peut être résumée de la façon suivante :

- rien n'a été concrètement entamé dans 6 pays, le plus souvent par manque de ressources dans ces pays ;
- la confection des comptes de l'année de base est en cours dans 4 pays ;

- la confection des comptes de la 1^{ère} année courante est en cours dans 3 pays ;
- le régime de croisière est atteint dans 5 pays, c'est-à-dire que la confection des comptes des 2^{ème}, 3^{ème}, etc. années est en cours.

2.3 Collecter et exploiter les sources statistiques pertinentes en vue d'améliorer les estimations de comptabilité nationale

Cette activité a en fait été intégrée dans la précédente, mais sa mise en œuvre a été limitée par les ressources disponibles. Les sources sont identifiées dès les premières missions d'implantation d'ERETES, les protocoles de transmission de ces sources ne sont pas toujours formalisés ou rencontrent des difficultés de formalisation (ce qui, dans certains cas n'empêche pas la transmission de se faire).

La documentation méthodologique ne peut être finalisée que lorsque la première année de comptes courants a été réalisée. Cette documentation n'e semble pas être toujours regroupée en un manuel unique.

Toutefois, AFRISTAT a pu organiser et financer un atelier sur les statistiques d'entreprises (Bamako, mai 2003).

2.4 Poursuivre les travaux d'harmonisation régionale des méthodes d'élaboration des comptes (définitifs, provisoires)

L'harmonisation régionale des méthodes d'élaboration des comptes définitifs se fait dans le cadre de l'implantation d'ERETES (§ 2.2). Il n'y a encore aucune harmonisation de la méthodologie des comptes provisoires au sein des États membres d'AFRISTAT. Lorsqu'un INS élabore les comptes provisoires, c'est très généralement de façon totalement déconnectée d'ERETES.

Une réflexion sur les comptes provisoires est cependant en cours. Le Cameroun a entamé une étude sur le sujet, tandis qu'AFRISTAT, de son côté, réfléchit à l'éventualité de mettre au point un outil d'appoint sous tableur Excel pour les cas où ERETES ne serait pas utilisable rapidement pour servir à l'élaboration de comptes provisoires harmonisés.

Non spécifiquement prévue parmi les activités du PROSMIC, la publication, en mars 2001, du « Guide méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux dans les États membres d'AFRISTAT » peut néanmoins y être rattachée.

2.5 Élaborer des méthodes harmonisées de prévision macroéconomique

Aucune activité n'a été enregistrée dans ce domaine.

2.6 Réaliser les travaux méthodologiques relatifs à l'élaboration des comptes (définitifs, provisoires, prévisionnels et exploratoires) dans le cadre du SCN 93

Lorsque ERETES est implanté ou en voie d'implantation avancée, les travaux méthodologiques sont réalisés. Ceci vaut pour les comptes définitifs. Aucun travail concret n'a été réalisé relativement aux comptes provisoires (cf. § 2.4 ci-dessus), ni relativement aux comptes prévisionnels et exploratoires. En fait, les pays qui élaborent des comptes provisoires le font sur la base de l'ancienne méthodologie, certains d'entre eux élaborant les

comptes définitifs sur la base du nouveau système, ce qui pose des problèmes de comparabilité.

2.7 Assurer la formation des comptables nationaux et des cadres chargés de l'élaboration des comptes prévisionnels et exploratoires

Faute de financement et de ressources humaines, cette formation n'a pas pu être assurée par AFRISTAT.

Domaine 3 : Conjuncture économique et sociale

3.1 Élaborer ou améliorer les indices de la production industrielle

L'élaboration de l'indice de la production industrielle (IPI) devait bénéficier, pour ce qui concerne les États membres de l'UEMOA, du projet PARSTAT qui incluait ce thème. Le volet IPI de celui-ci comportait la conception et l'implantation de l'indice rénové et l'élaboration d'un logiciel de gestion de l'indice. Le contrat passé par la Commission européenne avec une société d'études privée a été brusquement interrompu au bout de 6 mois (sur les 24 prévus initialement, ramenés à 12 par suite de retards dans la procédure d'appel d'offres) ; seule la phase de conception a été réalisée et validée (juin 2003). Actuellement, tous les États membres de l'UEMOA, sauf la Guinée-Bissau, sont engagés dans le processus de rénovation de l'IPI, mais doivent se contenter pour l'essentiel des moyens nationaux. Il semble, en corollaire, que le traitement et l'analyse des résultats soient souvent en panne.

Parmi les autres États, plusieurs élaborent l'IPI, parfois sur des bases récemment renouvelées. 6 États ne semblent pas élaborer d'IPI.

3.2 Élaborer ou améliorer les indices du commerce extérieur

AFRISTAT n'a disposé d'aucune ressource pour amorcer des travaux sur ce thème. En outre, les spécialistes de ce domaine se trouvaient dans la mouvance d'Eurostat qui a pratiquement interrompu ses activités de coopération dans le domaine statistique. Toutefois plusieurs pays publient des données ou des indices, sans qu'il soit possible ici d'en évaluer la pertinence ou la qualité.

3.3 Élaborer ou améliorer l'indice des prix à la consommation finale des ménages

Il s'agit là pratiquement du premier chantier d'AFRISTAT, abordé même dès avant que l'Observatoire ouvre ses portes. Un projet commun de la Coopération française et de l'Union européenne au bénéfice des pays de l'UEMOA, exécuté par l'INSEE et Eurostat, avait permis de réaliser une enquête sur les dépenses des ménages dans toutes les capitales des pays concernés, puis d'établir les pondérations de l'indice rénové, d'élaborer et d'installer dans les INS le logiciel CHAPO de traitement des données collectées sur le terrain, enfin de former les agents des INS et d'assurer les premiers mois de collecte. Le projet PARSTAT a ensuite permis d'installer l'indice selon les mêmes méthodes en Guinée-Bissau, tandis qu'un projet de l'Union européenne permettait la même chose en Mauritanie.

Les autres États sont dans des situations variables, certains ayant réalisé une enquête de dépenses préalable à une rénovation de l'indice, d'autres l'ayant en projet. Tous

en tout cas, ou presque, font les relevés de prix et publient des indices. Il importe de relever que la Coopération française a financé, de manière dégressive, les relevés des prix dans les Etats membres de la CEMAC de 2001 à 2003.

Il faut noter que les enquêtes dépenses réalisées dans les États de l'UEMOA l'ont été en 1996 et que le besoin se fait sentir d'une mise à jour. Si un financement commun ne peut être trouvé et que chaque pays doit trouver son propre financement, il y a danger pour la pérennité de l'indice « harmonisé ».

3.4 Élaborer des indices de suivi du commerce informel et des indicateurs de suivi conjoncturel du marché du travail dans un pays pilote

Aucune activité n'a encore été réalisée par AFRISTAT sur ce thème. Il ne semble pas non plus que les États membres aient pris des initiatives locales dans ce sens.

3.5 Mettre en place ou améliorer un système efficient de collecte des données conjoncturelles

Il ne semble pas exister, en général, d'unité spécifique chargée du rassemblement des données au sein des INS. Toutefois, les INS ont souvent un réseau non formalisé de correspondants qui fournissent les données. On a pu en effet constater à l'occasion des séminaires semestriels sur la conjoncture que les données conjoncturelles ont été rassemblées par les INS participant et elles ont pu être analysées au cours de ces séminaires (§ 3.8). En outre, elles sont publiées sur le site des INS, bien que celui-ci soit encore dans la plupart des cas expérimental, mais la régularité de la mise à jour est un problème.

3.6 Mettre en place des bases de données conjoncturelles

Cette activité semble avoir commencé dans un certain nombre de pays.

3.7 Préparer les formats du bulletin et de la note de conjoncture

Le format standard du bulletin de conjoncture a été défini. Il est utilisé par le Mali qui, avec un appui de la Coopération française, a pu publier ce bulletin. Quelques autres pays s'engagent sur la même voie.

Si les données nationales proviennent des INS, AFRISTAT prépare les éléments concernant l'environnement international et les fait parvenir aux pays qui les adaptent à leurs conditions propres.

3.8 Former les cadres à l'analyse conjoncturelle

On ne peut pas parler de formation à l'analyse conjoncturelle, mais AFRISTAT a organisé ou programmé deux séries de séminaires par groupes de pays afin d'amener prévisionnistes et statisticiens à échanger des idées, des données, des expériences. Il y a été noté une amélioration des relations entre prévisionnistes et statisticiens, de même qu'une amélioration des présentations faites des données conjoncturelles ; en revanche, le contenu des discours laisse encore à désirer. Des formations spécifiques à l'analyse conjoncturelle ont été montées en Côte d'Ivoire à l'attention des cadres de la Direction de la Prévision (2 fois) et au Sénégal à l'attention de ceux de la Direction de la Prévision et de la Statistique.

Domaine 4 : Diffusion

4.1 Renforcer les capacités d'impression des INS

Il semble qu'il y ait assez souvent eu renforcement des capacités d'impression des INS à l'occasion de projets. Mais les crédits nationaux semblent rester rares et insuffisants pour assurer une maintenance correcte.

4.2 Créer et mettre en place l'unité de diffusion

Seuls quelques rares pays ont effectivement mis en place une unité Diffusion avec un niveau hiérarchique élevé. La diffusion reste dans la plupart des cas soit dispersée entre les services producteurs, soit confinée à un rang subalterne.

4.3 Mettre en place des comités de lecture

Des progrès sont signalés dans ce domaine, mais il est difficile d'en évaluer l'impact sur la qualité des publications.

4.4 Créer ou dynamiser les centres de documentation des INS des pays membres d'AFRISTAT et mettre en place le réseau de ces centres

Pour des raisons de coût, l'accès permanent et durable des centres de documentation à Internet reste un problème dans la plupart des pays. Lorsqu'un accès à Internet existe, il est plus souvent donné à quelques personnes (DG, directeurs) qu'à un service, ce qui en limite naturellement l'usage.

Pour sa part, AFRISTAT n'a pas pu à ce jour mettre en place le réseau des centres de documentation ni organiser des séminaires destinés aux responsables de ces centres pour information et échanges d'expérience.

4.5 Élaborer le cadre organisationnel et les caractéristiques techniques des bases de données centralisées

Ce groupe d'activités n'a pas été entamé, en partie pour des raisons techniques (absence de réseau interne dans les INS). Signalons toutefois que certaines des activités prévues seront menées dans le cadre d'un projet pilote de la Banque Mondiale (Live Data Base) qu'AFRISTAT exécute depuis la mi-2004. Il est peu probable que les séminaires de présentation ou la mise en place dans les États membres soient réalisés avant la fin de 2005.

4.6 Mettre en place un site Internet au sein de chaque INS pour la diffusion des données statistiques

Ce thème relevait, dans le document PROSMIC, des seuls INS. AFRISTAT, du fait notamment du FSP de la Coopération française, mis en place en juin 2002, a été conduit à s'y impliquer fortement. Dans ce cadre, des missions d'appui ont été réalisées dans tous les pays pour démarrer les travaux, puis deux séminaires ont été organisés (mai 2003 et juin 2004, à Bamako) ; la mise en ligne provisoire intervient alors, suivie de deux mois de test et d'une mission conclusive d'un expert d'AFRISTAT. A la fin de 2004, tous les pays (sauf Comores) devraient avoir un site Internet opérationnel ; restera à le maintenir et à

l'actualiser. Certains INS affichent déjà des difficultés à assurer cette actualisation. Il n'est pas rare que des données conjoncturelles relatives à un pays puissent être trouvées sur le site d'AFRISTAT mais pas sur celui de l'INS du pays.

4.7 Assurer la formation des responsables de l'Unité "Diffusion" et du centre de documentation

Faute de moyens financiers, rien n'a été fait en la matière.

4.8 Définir le format standard des publications régulières

Le format du bulletin de l'indice des prix a été défini (pour les pays de l'UEMOA, mais d'autres pays ont adopté le même), de même que celui du bulletin de conjoncture (voir Domaine 3, Conjoncture économique et sociale, § 3.7).

Pour l'annuaire statistique, rien n'a été fait depuis que le contenu schématique a été décrit dans le document PROSMIC.

4.9 Assurer la diffusion des publications standard régulières

Les informations reçues sont insuffisantes pour qu'une réponse soit apportée ici.

4.10 Améliorer les relations avec les utilisateurs, les répondants et les médias

On peut penser que, lorsqu'un CNS existe et fonctionne, il est un canal pour établir des relations entre les services statistiques et les utilisateurs, les répondants et les médias.

AFRISTAT s'efforce, à l'occasion des missions techniques de ses experts, d'être aussi présent que possible à la Journée Africaine de la Statistique dans les pays où ont lieu ces missions.

On ajoutera que des activités non prévues à l'origine se sont greffées sur ce domaine, relativement à l'archivage. Deux séminaires sur le sujet, montés par la Banque Mondiale (AFRISTAT assurant la logistique), ont eu lieu à Bamako (mai 1999 et mars 2003).

Domaine 5: Statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté

5.1 Créer ou rendre fonctionnelle une structure de coordination des statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages au sein du CNS

5.2 Organiser des réunions régulières de cette structure de coordination

L'existence d'une telle structure semble très rare. Mais la coordination visée ici se fait parfois soit sous l'égide de l'unité chargée des statistiques sociales à l'INS (les réunions, plus ou moins formelles, peuvent alors être relativement fréquentes), soit au sein du CNS (les réunions sont alors plus espacées).

5.3 Concevoir ou améliorer un système d'information sur le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté adapté aux besoins de chaque pays

Si le système national d'information sur le sujet est de la responsabilité de l'INS (c'est le cas, entre autres, au Cameroun), alors le travail de conception et d'amélioration est fait de façon permanente.

La conception au plan régional d'un cadre de référence pour le suivi des conditions de vie des ménages est abordée dans le cadre du projet PNUD qui l'a reprise dans ses objectifs. Elle est actuellement en cours.

5.4 Définir un socle minimum commun (en matière d'information) du contenu des enquêtes permettant l'analyse de la pauvreté

Cette activité, intégrée au projet PNUD, est en cours.

5.5 Concevoir des méthodes harmonisées de calcul des indicateurs de bien-être et de détermination de seuils de pauvreté et organiser des séminaires pour les adopter

La Division des statistiques des Nations-Unies ayant décidé d'entreprendre un tel travail à l'échelon mondial, AFRISTAT, plutôt que de dupliquer les efforts, a décidé de participer activement aux travaux pilotés par la DSNU en participant à un forum d'échanges sur le sujet. Le « Manuel de mesure et d'analyse de la pauvreté », qui reprendra les conclusions de ces travaux, devrait être publié à la fin de 2004. AFRISTAT contribue à la rédaction de son chapitre 3, « Pratique de la mesure de la pauvreté ».

Le séminaire de validation qu'AFRISTAT devait initialement entreprendre seul à l'intention de ses États membres et qui devait être financé par le FSP, n'avait, dans la nouvelle approche, plus lieu d'être. Les fonds mobilisés par le FSP ont permis d'organiser le deuxième séminaire prévu sur les techniques de micro-simulations pour l'évaluation des politiques de développement (1^{er} séminaire en juin 2003, 2^{ème} prévu en octobre 2004, tous deux financés par FSP).

5.6 Concevoir des modules de formation et organiser des séminaires dans les domaines suivants : traitement informatique (plus particulièrement techniques d'apurement des fichiers) ; fondements théoriques et techniques empiriques de l'analyse de la pauvreté et des conditions de vie des ménages

Cette activité est maintenant intégrée dans le projet PNUD. Auparavant, ce qui avait été fait dans le cadre du volet « secteur informel » du projet PARSTAT (enquête 1,2,3) avait déjà fortement contribué à atteindre l'objectif.

5.7 Concevoir le contenu minimum d'un tableau de bord social et le proposer aux États membres

Cette activité fait partie du projet PNUD et reste donc peu avancée actuellement.

5.8 Concevoir une base de données sociales et l'implanter dans les États membres

Cette activité fait partie du projet PNUD et reste donc peu avancée actuellement.

5.9 Organiser des séminaires pour l'archivage des données des enquêtes et recensements sur CD-ROM

On a déjà évoqué cette activité à propos du Domaine 4 (Diffusion, § 4.10).

Il apparaît que plusieurs réalisations ont été menées à bien ou sont en cours. Une telle activité est maintenant facilitée et même banalisée par l'existence de graveurs de CD sur les ordinateurs récents.

5.10 Réaliser à partir des données d'enquêtes existantes, des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt au vu de la politique économique et sociale

De façon variable selon les pays, on peut affirmer qu'il y a eu une certaine activité en la matière, probablement plus forte là où l'INS a une tradition d'enquêtes auprès des ménages et où il joue un rôle dans l'élaboration et le suivi des DSRP.

5.11 Élaborer des modules de formation à la statistique et à l'informatique, destinés aux cadres des structures nationales et régionales de l'éducation et de la santé, et assurer la formation de ces cadres

AFRISTAT n'a entrepris aucune activité spécifique sur ce point, faute de moyens appropriés.

5.12 Réviser et/ou arrêter la liste des indicateurs pertinents dans les domaines des statistiques de l'éducation et de la santé

Cette activité a probablement été menée dans les pays où les DSRP ont été élaborés avec une forte implication des INS et des services statistiques.

5.13 Améliorer la collecte des données administratives de l'éducation et de la santé (y inclus la révision éventuelle des supports et des circuits de collecte) et assurer la publication régulière des annuaires

La réponse à cette question est difficile à donner, du fait du peu d'implication des INS dans les domaines concernés.

Domaine 6 : Statistiques agricoles

6.1. Créer ou rendre fonctionnelle une structure de coordination des statistiques agricoles au sein de la structure nationale de coordination statistique

L'existence d'une telle structure semble aussi très rare dans ce domaine. Mais là aussi, une certaine coordination se fait au sein du CNS et une coordination plus ou moins formelle s'établit à l'occasion des principales opérations. Dans certains pays du CILSS, les structures de concertation mises en place par le projet DIAPER subsistent.

6.2. Organiser des réunions régulières de la structure de coordination des statistiques agricoles

Le questionnaire d'évaluation n'a guère donné d'informations sur ce sujet.

6.3 Élaborer un programme à moyen terme de développement des statistiques agricoles

La FAO a un projet dans ce sens ; il n'a cependant pas encore démarré. L'idée est de procéder à ce travail dans quelques pays pilotes, puis de généraliser l'expérience. En attendant, certains pays semblent effectivement avoir un programme à moyen terme pour les statistiques agricoles.

6.4 Identifier les domaines, définir et mettre en oeuvre les modalités de coopération technique entre les services de statistiques agricoles, d'élevage et de la pêche et l'INS

Il apparaît que, au moins dans les pays où l'agriculture occupe une place importante, il s'établit des coopérations à l'occasion des principales opérations statistiques, sans qu'elles soient toujours formalisées.

6.5 Renforcer les capacités techniques des services statistiques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au niveau central notamment en élaborant des modules de formation et en assurant la formation des cadres des services statistiques centraux dans les domaines suivants : statistique descriptive, techniques d'enquête et techniques de sondage, techniques de traitement des enquêtes, techniques d'archivage des données sur CD-ROM.

Ce groupe d'activités n'a pratiquement pas été abordé, faute de ressources. Seule la formation aux techniques d'archivage a été réalisée, mais dans un cadre général.

6.6 Renforcer les capacités techniques des services statistiques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au niveau régional notamment en aidant à la formation en techniques d'enquête et en statistique descriptive des cadres et agents de collecte des services statistiques régionaux

Aucune activité de ce groupe n'a été abordée.

6.7 Fiabiliser les dispositifs nationaux de collecte des données sur la production végétale, l'élevage et la pêche

Cette activité est menée dans certains pays du CILSS, dans la foulée du projet DIAPER. Elle a aussi été entamée au Bénin avec l'assistance d'AFRISTAT.

6.8 Concevoir et tester sur le terrain des méthodologies de collecte et de traitement pour les domaines d'intérêt identifiés pour lesquels il n'y a pas de méthodologies éprouvées, élaborer et diffuser des guides pratiques pour permettre leur utilisation

Des méthodologies ont été conçues pour les estimations annuelles de la production maraîchère (publication prévue en 2004), de la production fruitière (publiée en 2001). Sur le cheptel, notamment le bétail transhumant et nomade, un important séminaire a été co-organisé avec la FAO (Bamako, mars 2001). L'estimation de la production de tubercules a été abordée par la FAO.

Les méthodologies conçues pour les deux premiers domaines mentionnés ont été testées au Mali. AFRISTAT a profité des ateliers organisés par la FAO sur divers thèmes relatifs aux statistiques agricoles pour diffuser ces méthodologies.

6.9 Élaborer et diffuser chaque année les bilans disponibilités / utilisations pour les principaux produits du pays et un bilan alimentaire

AFRISTAT est intervenu sur ce thème lors d'un atelier co-organisé par la FAO et AFRISTAT (Bamako, avril 1999). Rien n'a été entrepris depuis. AFRISTAT n'a pas été invité à un séminaire sur le thème organisé par le CILSS.

6.10 Élaborer et diffuser chaque année un annuaire de statistiques agricoles

Aucune activité de ce groupe n'a été abordée.

6.11 Identifier des thèmes d'intérêt sur l'agriculture et exploiter les données des enquêtes et recensements pour les traiter

Aucune activité de ce groupe n'a été abordée.

6.12 Harmoniser les méthodologies de toutes les enquêtes exécutées par les différents services ou organismes et portant sur les mêmes domaines (production végétale, élevage, pêche) en vue d'assurer l'intégration et la complémentarité des sources de données

On peut penser que certains progrès ont été faits dans ce domaine, mais qu'on est encore, d'une façon générale, loin du but.

6.13 Archiver sur CD-ROM les fichiers, les résultats et les documents techniques des enquêtes et recensements sur l'agriculture, l'élevage et la pêche

Les recensements de l'agriculture du Sénégal et du Togo et le recensement du cheptel du Mali ont été archivés sur CD-Rom dans le cadre de projets pilotés par la FAO.

6.14 Mettre en place une base de données agricoles

Aucune activité de ce groupe n'a été abordée.

ANNEXE 3

TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME STATISTIQUE MINIMUM COMMUN (PROSMIC)

Contexte et justification

Le Programme statistique minimum commun (PROSMIC) a été adopté par le Conseil des Ministres d'AFRISTAT lors de sa huitième session, tenue le 19 septembre 2000 à Paris. Il constitue un cadre de référence pour le développement de la statistique à moyen terme dans les Etats membres d'AFRISTAT pour la période 2001-2005. L'adoption du PROSMIC traduit la volonté des États membres d'AFRISTAT d'améliorer et d'harmoniser l'information statistique nécessaire à la prise de décision et au renforcement de l'intégration régionale.

L'objectif du PROSMIC est d'amener l'ensemble des Etats membres d'AFRISTAT à disposer, à moyen terme, d'un appareil statistique capable de produire régulièrement des données statistiques fiables permettant la conception, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des politiques de développement et réduction de la pauvreté des Etats membres et des unions d'intégration économique.

Le Programme statistique minimum commun est bâti autour de six domaines prioritaires : la coordination statistique ; la comptabilité nationale ; la conjoncture économique et sociale ; la diffusion de l'information statistique ; les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles. Pour chacun des six domaines prioritaires retenus, il a été proposé des **objectifs spécifiques** communs réalisables à l'horizon 2005 par tous les États membres. Puis, pour chaque objectif spécifique correspond des **résultats attendus** et des **activités** à mener.

Il était demandé aux Etats membres de partir du PROSMIC pour mieux organiser le renforcement de leurs capacités statistiques.

Il était également prévu qu'AFRISTAT recherche des financements pour accompagner les actions régionales (actions communes à tous les Etats) et d'aider les Etats à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des actions nationales du PROSMIC.

Objectifs de l'évaluation

Le but principal de cette évaluation à mi-parcours est de dresser un bilan des réalisations des Etats membres et de la Direction générale d'AFRISTAT dans le cadre du PROSMIC pour la période 2001-2003. Les conclusions tirées de l'exécution devront permettre d'envisager la révision du programme ou la conception d'un autre cadre de développement de la statistique pour la période 2006-2010.

L'étude à mener devra :

- 1 Faire le point sur l'état de réalisation des actions inscrites au PROSMIC.
- 2 Dégager les points faibles et les forces des Etats membres et de la Direction générale dans le cadre de la mise en œuvre du PROSMIC.
- 3 Formuler des recommandations sur les mesures à prendre quant à la poursuite de la mise en œuvre du PROSMIC.
- 4 Formuler des propositions relatives à la mise à jour du PROSMIC, le cas échéant proposer le

contenu (plan détaillé) d'un nouveau cadre de développement de la statistique des Etats membres en prenant en compte la nécessité de satisfaire les besoins prioritaires liés au suivi -évaluation des DSRP et la mise en œuvre des OMD.

- 5 Formuler des propositions pour un programme de travail de la Direction générale d'AFRISTAT pour la période 2006-2010.

Méthodologie de l'évaluation

La Direction générale d'AFRISTAT mettra toute la documentation nécessaire à la disposition du consultant chargé de l'évaluation. Il mènera aussi une enquête par correspondance, voie électronique, auprès des instituts nationaux de statistique, des unions d'intégration économique et autres acteurs qui oeuvrent dans le domaine de la statistique dans les Etats membres pour compléter sa documentation.

Il est prévu que le consultant effectue un déplacement sur le terrain pour une période n'excédant pas deux semaines. On entend par un déplacement sur le terrain, une mission à Direction générale d'AFRISTAT à Bamako et dans un ou deux Etats membres d'AFRISTAT, y compris le Mali.

Le consultant sera aussi appelé à présenter son rapport au Conseil scientifique ou au Comité de direction d'AFRISTAT de 2004.

Travail à faire

Les activités suivantes (non limitatives) seront menées :

- 4 Collecte et analyse de la documentation ;
- 5 Conception et exploitation des questionnaires. La Direction générale se chargera de transmettre le questionnaire aux INS, de rassembler leurs réponses et de les transmettre au consultant ;
- 6 Rédaction du rapport d'évaluation à mi-parcours ;
- 7 Présentation du rapport au Conseil scientifique ou au Comité de direction de septembre/octobre 2004.

Produits attendus

- 8 Rapport d'évaluation ;
- 9 Plan détaillé d'un nouveau cadre de développement de la statistique pour la période 2006-2010 ;
- 10 Proposition d'un programme de travail de la Direction générale d'AFRISTAT pour la période 2006-2010 ;

Calendrier

Le consultant doit déposer les produits attendus à la Direction générale avant le 15 septembre 2004. Dès acceptation du contrat de travail, le consultant devra proposer son calendrier d'activités à la Direction générale d'AFRISTAT.

Financement

L'évaluation à mi-parcours est financée par les ressources propres d'AFRISTAT.